

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2015

Janvier 2018

Directeur Général, Directeur de publication	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION
Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Introduction

Durant ces dernières années, les conditions monétaires des pays avancés sont demeurées expansionnistes, notamment du fait de la reprise lente de l'économie mondiale. Selon l'OCDE, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier exacerbent cette lenteur de la croissance en 2015. Ainsi, la politique monétaire des principaux pays industrialisés est demeurée accommodante. En zone euro, dans l'optique d'une relance de l'activité économique et une stabilité de l'inflation, la Banque centrale européenne a maintenu son principal taux directeur à 0,05% et entamé, par la même occasion, la mise en œuvre de son programme d'assouplissement quantitatif. De même, la réserve fédérale américaine a élargi la fourchette d'objectif des taux des fonds fédéraux de 0,25% à 0,50%.

Au niveau communautaire, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en vigueur depuis septembre 2013 : le taux minimum de soumission aux adjudications et le taux d'intérêt du prêt marginal étant respectivement fixés 2,5% et 3,5%. En plus, la Banque a poursuivi sa politique d'injection de liquidités aux guichets de refinancement. À cet effet, elle a permis l'amélioration des conditions de financement des économies se traduisant, ainsi, par une augmentation du volume des concours accordés par les banques et la poursuite du recul des taux d'intérêt appliqués à la clientèle.

Au plan national, le secteur financier est marqué en 2015 par l'installation de trois nouveaux établissements de crédit. La Banque de Dakar, la Banque internationale du Commerce (ICB, International Commercial Bank) et la BGFIBANK ont porté le nombre d'établissement de crédit à 27 établissements dont 24 banques et 3 établissements financiers. En outre, une augmentation de 39,9% du nombre de Guichets Automatiques Bancaires a permis une meilleure représentation des institutions financières sur le territoire national. La poursuite du plan d'assainissement des systèmes financiers décentralisés (SFD) n'a pas abouti, en 2015, au retrait ou à l'octroi d'agrément. Toutefois, certaines structures sont placées sous surveillance rapprochée et d'autres sous administration provisoire, notamment pour cause de difficultés.

Le secteur des assurances est marqué par l'instauration de trois nouvelles sociétés d'assurance ; soit une hausse de 12,5%. Ces trois nouvelles institutions d'assurance sont réparties en assurance dommages pour deux compagnies et une spécialisée en assurance vie. Au plan économique, la valeur ajoutée du secteur financier est évaluée à hauteur de 287,1 milliards en 2015 ; soit une hausse de 8,1% par rapport à 2014 et contribue à hauteur de 0,4% à la croissance du Produit Intérieur brut (PIB) réel. De même, sa part dans le PIB est évaluée à 3,6% en 2015. Avec une valeur ajoutée de 209,1 milliards, le secteur bancaire occupe 72,8% de celle du secteur financier. Les sociétés d'assurance ont, quant à elles, dégagé une valeur ajoutée de plus de 41,9 milliards correspondant à 14,6% du secteur. Les sociétés de micro finance ont obtenu une valeur ajoutée de 36,1 milliards, soit 12,6% de la valeur ajoutée du secteur financier.

L'objet de ce chapitre est d'analyser la situation des institutions financières en 2015. Il est subdivisé en trois principales sections. La première section traite la situation monétaire du Sénégal en mettant en évidence l'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties. La seconde section s'intéresse à la situation des SFD en se focalisant sur la situation de l'encours de crédit et de l'épargne des sociétés de micro finance. La troisième fait état de la situation des sociétés d'assurances en distinguant celles de l'assurance vie et de l'assurance dommage.

Encadré

Le secteur financier est constitué du système bancaire, du système financier décentralisé et des sociétés d'assurance.

Le système bancaire est composé de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), des banques secondaires ou commerciales et des établissements financiers.

La BCEAO est l'institut d'émission commun des huit États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ses principales missions sont l'émission de monnaie, la conduite de la politique monétaire, la gestion des systèmes et moyens de paiement, l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire et l'assistance aux États membres.

Les banques de second rang, les établissements financiers et les systèmes financiers décentralisés, communément appelés institutions de dépôts, s'activent principalement dans l'intermédiation financière. Elles contribuent à la collecte de l'épargne, l'octroi de crédits aux sociétés et particuliers, etc. Leurs interventions dans la sphère financière sont contrôlées par la BCEAO.

Les sociétés d'assurances, quant à elles, ont pour fonction principale de proposer des assurances sur la survie ou le décès (assurance vie), les accidents, la maladie, le feu ou d'autres formes d'assurances à des unités institutionnelles (assurance dommage ou non vie). Leur activité principale se résume à la mutualisation des risques en garantissant le paiement d'une indemnité en cas de réalisation d'un risque.

XIV.1. SITUATION MONETAIRE DU SENEGAL

Cette partie synthétise les statistiques monétaires de la BCEAO, des banques secondaires et des établissements financiers. Elle présente la situation des avoirs extérieurs nets (AEN), du crédit intérieur composé de la position nette du gouvernement (PNG) et du crédit à l'économie en fin décembre.

La masse monétaire est composée de l'ensemble des billets et pièces en circulation, des dépôts à vue et des dépôts à terme. Ses contreparties sont constituées des avoirs extérieurs nets (AEN), du crédit intérieur et des autres postes nets (réévaluation, dévaluation, immobilisation et capital, etc.). En fin décembre 2015, les AEN ont progressé de 12,5%, comparativement à la même période de 2014 pour s'établir à 1 232,9 milliards, tirés par l'augmentation simultanée de ceux des banques (+16,5%) et de la Banque centrale (+11,5%). Le crédit intérieur, quant à lui, a augmenté de 295,1 milliards en fin décembre 2015, soit une amélioration de 11,2% par rapport à fin décembre 2014. Globalement, la masse monétaire est ressortie en hausse à fin décembre 2015 de 13,5% par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 3 953,1 milliards FCFA.

Tableau XIV-1. Évolution des agrégats de la situation monétaire

Agrégats (en milliards de FCFA)	DEC 2013	DEC 2014	DEC 2015	Évolution 2014/2015
AVOIRS EXTERIEURS NETS	858,5	1095,6	1232,9	12,5%
<i>BCEAO</i>	764,3	864,2	963,3	11,5%
<i>Banques</i>	94,2	231,4	269,7	16,5%
CREDIT INTERIEUR	2565,4	2637,6	2932,7	11,2%
<i>Position Nette du Gouvernement</i>	151,1	69,8	197,6	183,1%
<i>Crédits à l'économie</i>	2414,3	2567,7	2735,1	6,5%
MASSE MONETAIRE	3 127,2	3 484,1	3 953,1	13,5%
Circulation fiduciaire	619,9	684,5	806,8	17,9%
Dépôts	2 507,3	2 799,5	3 146,3	12,4%
Dépôts en C.C.P.	7,9	7,9	7,9	0,2%
Dépôts à vue en banques	1 359,5	1 432,0	1 754,7	22,5%
Dépôts à terme en banques	1 139,9	1 359,7	1 383,7	1,8%
AUTRES ELEMENTS NETS	296,7	249,1	212,5	-14,7%

Source : BCEAO, annuaire statistique (2015)

La suite de cette section analyse l'évolution des différentes composantes de la situation monétaire.

XIV.1.1. AMELIORATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS (AEN)

Les avoirs extérieurs bruts des institutions monétaires se sont bonifiés de 270,7 milliards (+15,5%, Cf. annexe I) à fin décembre 2015 pour ressortir à 2 017,8 milliards contre 1 747,1 milliards un an auparavant. Cette amélioration est imputable à une forte évolution de +25,9% des avoirs extérieurs bruts des banques et établissements financiers, combinée à une hausse de 9,5% de ceux de la Banque centrale.

L'évolution des avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale est entièrement tirée par l'accroissement de 12,3% de la position créditrice au titre des disponibilités extérieures. Elle est, toutefois, anéantie par la baisse simultanée des DTS détenus (11,7%), de la position de réserve au FMI (61,9%) et des avoirs en monnaies étrangères (18,5%). La bonne tenue des avoirs extérieurs bruts des autres banques est ralentie par la baisse de 13,6% des avoirs extérieurs bruts des banques et correspondants.

Contrairement à fin décembre 2014, les engagements extérieurs des institutions monétaires ont évolué dans le même sens que les avoirs extérieurs bruts. Ces engagements ont augmenté de 133,3 milliards, pour s'établir à 784,8 milliards en

décembre 2015. Cette hausse est consécutive à une amélioration de 2,5% de ceux de la Banque centrale. En plus, la hausse de 31,3% des engagements extérieurs à moyen et long terme a fortement contribué à la hausse des engagements extérieurs des institutions monétaires. Ainsi, les avoirs extérieurs nets se sont établis à 1 232,9 milliards en fin décembre 2015, soit une amélioration de 12,5% en glissement annuel. La BCEAO occupe la plus grande partie des avoirs extérieurs du Sénégal. Elle détient 78,1% de ces avoirs alors que les autres banques n'en détiennent que 21,9%. En conséquence, l'amélioration simultanée des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (+11,5%) et des autres banques (+16,5%) a favorisé cette hausse des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires.

XIV.1.2. LE CREDIT INTERIEUR

Le crédit intérieur a augmenté de 11,2% pour atteindre 2 932,7 milliards en fin décembre 2015. Cette hausse est consécutive à l'augmentation simultanée de 167,4 milliards du crédit à l'économie et de 127,8 milliards de la position nette du gouvernement (PNG).

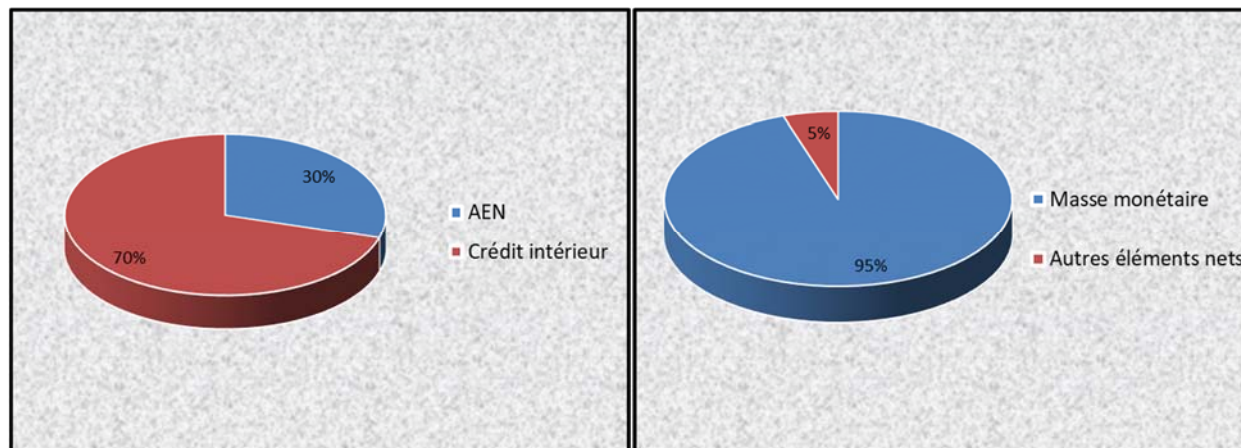
Les crédits à court terme constituent 51,9% des crédits à l'économie, le reste (48,1%) est composé des crédits à moyen et long termes. Les crédits de campagne ne sont pas bien représentés, puisqu'ils ne représentent qu'un peu plus d'un pourcent des crédits à court terme. Cependant, ils ont connu une forte hausse passant 9,2 milliards en 2014 à 17,9 milliards en 2015 ; soit une progression de +90,8%.

XIV.1.3. LA MASSE MONETAIRE

Une analyse de la composition de la masse monétaire en fin décembre 2015 révèle qu'elle est constituée, en grande partie, de la disponibilité monétaire qui occupe près de 65,0%. Celle-ci est principalement formée des dépôts à vue en banque pour 68,3% et de la circulation fiduciaire pour 31,4%. Les dépôts en comptes courants postaux n'ont pas beaucoup contribué à la disponibilité monétaire en 2015 ; ils ne représentent que 0,3% à la fin de cette année. Sur un global de 1754,7 milliards de dépôts à vue en banque, les particuliers et entreprises privées en ont versé 1 655,6 milliards, correspondant à plus de 94% de ces dépôts. Sous l'effet d'une hausse simultanée de la circulation fiduciaire de 17,9% et des dépôts à vue en banque de 22,5%, la disponibilité monétaire a connu une progression de 20,9% pour s'établir à 2 569,4 milliards en fin décembre 2015.

En raison de l'effet de cette augmentation et de celle des dépôts à terme en banque (1,8%), la masse monétaire a connu une amélioration de 13,5% en fin décembre 2015 pour ressortir à 3 953,1 milliards contre 3484,1 milliards en 2014.

Graphique XIV.1. Masse monétaire et ses contreparties (en milliards)



Source : BCEAO, annuaire statistique (2015)

XIV.1.4. LES RESERVES DES BANQUES

Les réserves de la banque peuvent être distinguées suivant deux catégories : les réserves de change et les réserves obligatoires. Les réserves de change permettent à la Banque centrale d'intervenir sur le marché des changes, afin de réguler les taux de la monnaie. Elles sont les actifs principalement détenus en devises étrangères et en or par les Banques centrales. Les réserves de change peuvent aussi se présenter sous la forme de bons et obligations du Trésor émis par les différents Etats. A l'opposé des réserves obligatoires, celles de change constituent un actif pour la banque.

Par ailleurs, les réserves obligatoires sont des dépôts non rémunérés que chaque banque de la zone monétaire doit effectuer sur son compte à la Banque centrale. En plus des taux d'intérêt, la Banque centrale s'appuie aussi sur les réserves obligatoires comme mécanisme de marché et d'instrument indirect de régulation de liquidité de la monnaie et du crédit. Le dispositif de ces réserves lui permet de réduire ou de développer la capacité de distribution de crédit du système bancaire. Ainsi, «toutes les banques et les établissements financiers distributeurs de crédit, autorisés à recevoir des dépôts du public et les établissements de financement de ventes à crédit, sont assujettis à la constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale »²⁶.

²⁶<http://www.bceao.int/Instruments-de-mise-en-oeuvre-de.html>

Tableau XIV-2. Réserves des banques (en milliards de FCFA)

Année	2013	2014	2015	Évolution	
				2013/2014	2014/2015
Réserves des banques	440,2	445,9	621,8	1,3%	39,4%

Source : BCEAO

En fin décembre 2015, les réserves des banques ont progressé de 39,4% pour s'établir à 621,8 milliards contre 445,9 milliards en 2014. Cela traduit une augmentation des dépôts des banques. En effet, les réserves étant proportionnelles aux dépôts, elles évoluent en fonction de celle des dépôts des banques au niveau de la Banque centrale.

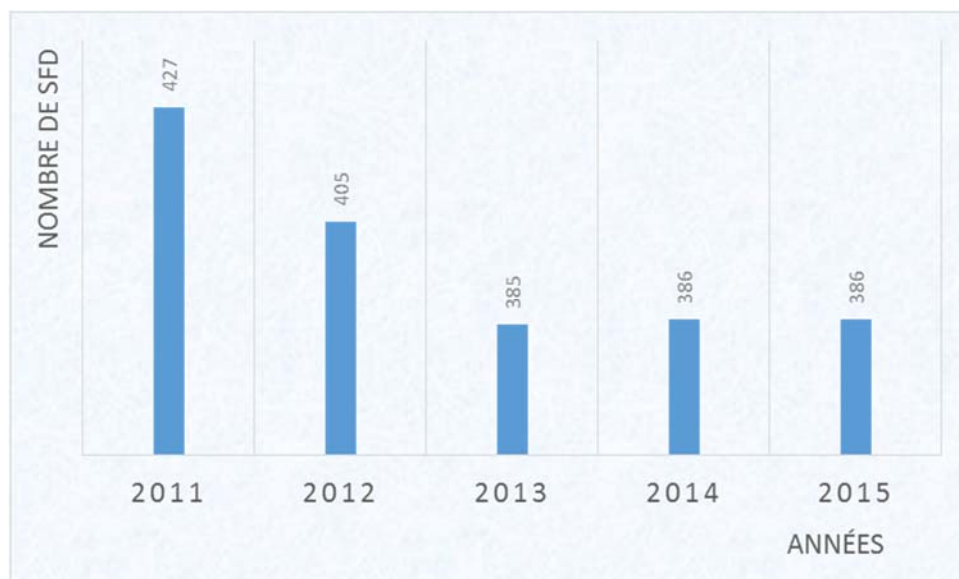
Cette augmentation pourrait, en partie, être considérée comme un levier sur lequel s'est appuyée la Banque centrale pour le maintien de ses taux directeurs. En effet, les réserves obligatoires contribuent à asseoir la Banque dans son rôle de pourvoyeur de liquidité, assurant, par là même occasion, l'efficacité d'une politique axée sur le pilotage des taux d'intérêt. Comme la Banque Centrale a maintenu inchangé le coefficient de réserves à 5%, l'augmentation des réserves est tributaire de celle des dépôts. Les réserves constituent une part des dépôts garantissant la liquidité des banques et leur permettre, ainsi, d'octroyer des crédits.

XIV.2. SITUATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XIV.2.1. LE SOCIETARIAT

Le sociétariat au niveau des SFD s'est accru de 10,1% correspondant à un niveau de 2 454 701 sociétaires en 2015 avec une présence majoritaire des hommes. En effet, les hommes occupent 52,2% du sociétariat contre 39,0% pour les femmes et le reste étant composé de personnes morales. Entre 2014 et 2015, le nombre de sociétaires hommes s'est bonifié de 8,9%, alors que celui des femmes a augmenté de 11,5%. En revanche, les sociétaires représentés par une personne morale ont connu une baisse de -5,9%, passant ainsi de 195 725 personnes à 184 159 personnes morales.

Graphique XIV.2 : Évolution du nombre de SFD entre 2011 et 2015



Source : DRS-SFD, données consolidées 2015

Par ailleurs, dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d’assainissement de la micro finance entamée depuis 2010, la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-SFD) procédait à des retraits d’agrément de mutuelles d’épargne et de crédit en difficulté. Toutefois, la Direction n’a pas procédé à des retraits ni à l’octroi en 2015. Ainsi, le nombre de SFD s’est stabilisé à 386 en 2015. Néanmoins, la DRS-SFD a mis 73 SFD sous surveillance rapprochée et fourni 107 notifications d’ouverture de procédure de retrait d’agrément. A l’opposé, le nombre de points de services fonctionnels a connu une détérioration, passant de 1146 à 902 représentations ; soit une baisse de -21,4%.

XIV.2.2. LES ENCOURS DE CREDIT ET D’EPARGNE

L’encours de crédit des SFD a connu une hausse de 9,4% portant sa valeur à 294,2 milliards en 2015 contre 268,9 milliards un an auparavant. Cette augmentation est tributaire de celle des crédits à court, moyen et long termes qui ont respectivement progressé de 9,5%, 13,3% et 5,3%. Ces composantes représentent plus de 95,4% de l’encours total. De même, les crédits en souffrance ont progressé de 3,9%. Ceux-ci représentent 4,6% du total des encours de crédits.

Tableau XIV-3. Encours de crédit et d'épargne entre 2013 et 2015 des SFD

Indicateurs (millions de FCFA)	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 (en %)
Encours de crédit	235 344	268 985	294 153	9,4%
<i>Court terme</i>	83 809	98 773	108 198	9,5%
<i>Moyen terme</i>	75 933	86 971	98 511	13,3%
<i>Long terme</i>	63 540	70 202	73 893	5,3%
<i>Crédits en souffrance</i>	12 062	13 040	13 552	3,9%
Encours d'épargne	196 954	225 197	254 173	12,9%
<i>Dépôts à vue</i>	74 725	90 627	104 112	14,9%
<i>Dépôts à terme</i>	46 332	50 357	55 285	9,8%
<i>Autres dépôts</i>	75 897	84 213	94 776	12,5%
Emprunts des SFD	43 708	53 752	56 290	4,72%
<i>Court terme</i>	2 194	1 957	1 611	-17,7%
<i>Moyen et long terme</i>	41 514	51 795	54 679	5,6%
Nombre de SFD	385	386	386	0,0%
Nombre de points de services		1 147	902	-21,4%

Source : DRS-SFD, données consolidées 2015

Par ailleurs, l'encours d'épargne collecté par les SFD a enregistré une progression de 12,9% en 2015. Il est essentiellement tiré par les dépôts à vue qui se sont accrus de 14,9%. Ces dépôts représentent plus de 41,0% de l'encours d'épargne. Cependant, cette croissance est amoindrie par la faiblesse de celle des dépôts à terme (9,8%). Ceux-ci représentent 21,8% de l'encours d'épargne. De même, les crédits en souffrance ont connu une hausse de 12,5%, favorisant la hausse de l'encours d'épargne avec une part évaluée à 37,3%. Avec une hausse de plus de 5,6%, les emprunts à moyen et long terme effectués par les SFD ont entraîné une progression de leurs emprunts globaux de 5,1%. Cette hausse est tempérée par la forte baisse (-10,8%) des emprunts à court terme.

XIV.3. ANALYSE DE LA SITUATION DES ASSURANCES

Le nombre de compagnies d'assurance du Sénégal est passé de 24 en 2014 à 27 en 2015. La plupart de ces compagnies évolue dans le domaine de l'assurance dommage (66,7%).

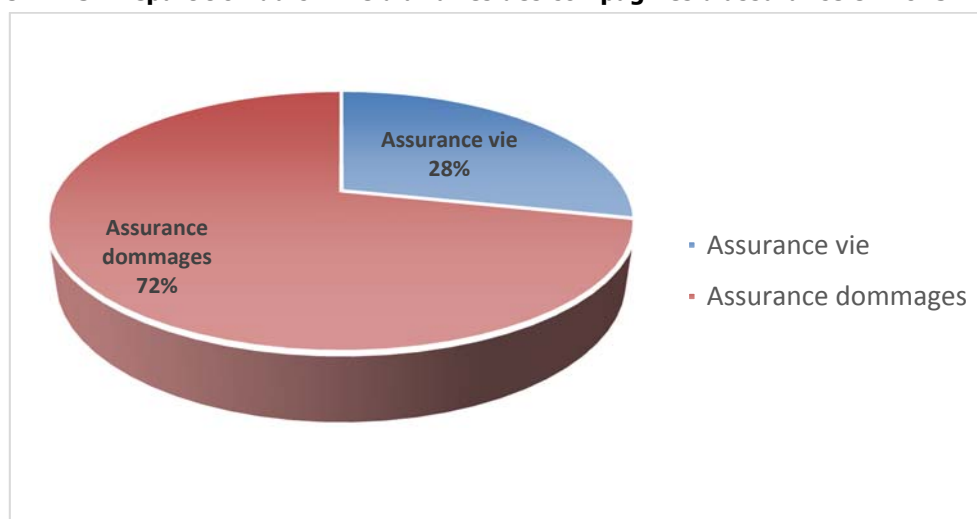
Tableau XIV-4. Nombre de compagnies d'assurance entre 2013 et 2015

Société d'assurances	2013	2014	2015
Assurance non vie	16	16	18
Assurance vie	7	8	9
Total	23	24	27

Source : Direction des assurances (DA)

Poursuivant la dynamique de 2014, le secteur des assurances est caractérisé, en 2015, par une amélioration du chiffre d'affaires de 19,5% pour ressortir à 120,6 milliards en 2015 contre 101,0 milliards en 2014. Cette situation est expliquée par la hausse simultanée du chiffre d'affaires des assurances dommage et vie. En effet, les chiffres d'affaires des compagnies d'assurance vie et dommage ont connu des hausses respectives de 16,2% et 28,6%.

Graphique XIV.3 : Répartition du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance en 2015



Source : Direction des Assurances (DA), rapport sur les sociétés d'assurance 2015

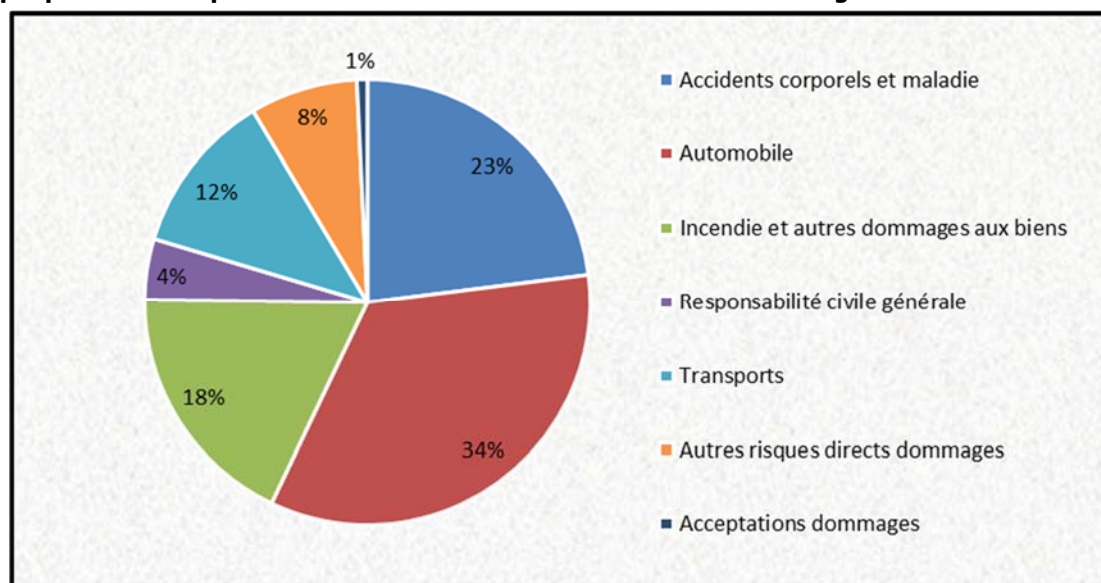
XIV.3.1. L'ASSURANCE NON VIE

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance est composé, en grande partie, par celui des sociétés s'activant dans l'assurance dommage. Leur part représente 75,0% du global en 2015. Celle-ci s'est améliorée entre 2014 et 2015, puisqu'elle était de 73,6% en 2014.

Le chiffre d'affaires de l'assurance dommage²⁷ est principalement constitué de celui de l'assurance des automobiles (34,1%). Cette prédominance de l'automobile est certainement le fruit de l'obligation judiciaire d'assurer son véhicule. En plus, les accidents corporels et maladie, les incendies et autres dommages aux biens et de l'assurance des transports occupent une place importante dans l'assurance dommage. Leur part est respectivement de 23,0%, 18,1% et 11,8%. Pris globalement, ces types d'assurance constituent plus de 87,0% du chiffre d'affaires de l'assurance dommage ; une légère baisse de 0,9 point par rapport à la situation de 2014.

²⁷Appelée aussi assurance incendie, accidents et risques divers (assurance IARD)

Graphique XIV.4 : Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance dommage en 2015



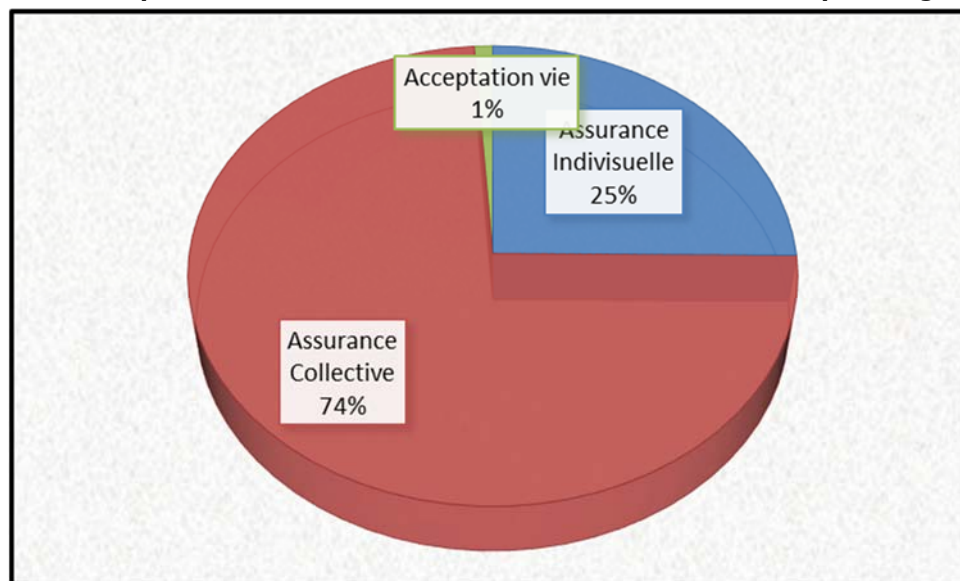
Source : Direction des Assurances (DA), rapport sur les sociétés d'assurance 2015

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances dommage est passé de 74,3 milliards en 2014 à 86,4 milliards en 2015, traduisant une progression de 16,2%. Ce résultat est imputable à l'augmentation de 33,9% de l'assurance liée aux autres risques dommages et 29,3% liée à la responsabilité civile générale. De même, les hausses respectives de 24,4% et 23,6% des assurances relatives aux transports et à l'incendie et autres dommages aux biens contribuent au relèvement du chiffre d'affaires global de l'assurance dommage. Cependant, la baisse de 14,9% du chiffre d'affaires du type "acceptation dommage" constitue un obstacle au relèvement du chiffre d'affaire de l'assurance dommage.

XIV.3.2. ASSURANCES VIE

Constituant 25,0% du chiffre d'affaires global du secteur en 2015, l'assurance vie est principalement composée de l'assurance collective (73,8%) et de l'assurance individuelle (25,1%). Sur la période, la composante « acceptation vie » a peu marqué l'activité de l'assurance vie. Elle ne constitue que 1,1% du sous-secteur.

Graphique XIV.5 : Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance vie en 2015 par catégorie



Source : Direction des Assurances (DA)

Par rapport à l'année 2014, le chiffre d'affaires du sous-secteur a progressé de 28,6% pour s'établir à 34,3 milliards en 2015. Cette amélioration est en liaison avec la progression de 35,5% de l'assurance collective en rapport avec l'accroissement de l'assurance collective d'épargne qui s'est améliorée de 45,5% et des contrats en cas de décès qui se sont améliorés de 24,7%.

En plus, le secteur a bénéficié de la hausse de 12,6% du chiffre d'affaires de l'assurance individuelle tirée essentiellement par l'augmentation de l'assurance de contrat en cas de décès (19,3%), des contrats mixtes (15,1%) et d'épargne (12,7%) et des acceptations vie (5,7%). À l'opposé, une baisse de 31,4% de l'assurance collective mixte a amoindri la performance du sous-secteur des assurances.

Conclusion

L'analyse de la situation des institutions financières en 2015 a mis en évidence une amélioration de la situation monétaire des banques et établissements financiers et des systèmes financiers décentralisés et une poursuite du bon comportement de l'activité des assurances.

Il est ressorti de l'analyse de la situation monétaire que les avoirs extérieurs nets ont progressé de 12,5% passant de 1 095,6 milliards à fin décembre 2014 à 1 232,9 milliards à fin décembre 2015. Le crédit intérieur a, quant à lui, connu une hausse de 11,2% pour se chiffrer à 2 932,7 milliards en 2015. En liaison avec ses contreparties, la masse monétaire s'est rehaussée de 13,5% pour s'établir à 3 953,1 milliards en 2015 contre 3 484,1 milliards en 2014. Le secteur des SFD est marqué par la hausse des encours de crédits (9,4%) et d'épargne (12,9%) impulsée respectivement par l'augmentation des crédits à long, moyen et court termes et des dépôts à vue. Toutefois, il a été noté une stabilité du nombre de SFD en 2015 pour se situer à 386.

L'analyse de la situation du secteur des assurances a mis en relief une hausse du chiffre d'affaires de 19,5% imputable à l'augmentation des chiffres d'affaires de l'assurance dommage (16,2%) et de l'assurance vie (28,6%). Le bon comportement de l'assurance dommage est lié à la hausse du chiffre d'affaires des autres risques directs dommages (33,9%) ainsi qu'à la responsabilité civile générale (29,3%). L'assurance vie a, quant à elle, maintenu son rythme avec une croissance essentiellement tirée par celle du chiffre d'affaires des assurances collectives (35,6%) et individuelles (12,6%), permettant ainsi de porter son chiffre d'affaires à 34,2 milliards.